



Déclaration de domicile ou de changement définitif de résidence



DIRECTION DES SERVICES A LA POPULATION
SERVICE ÉLECTIONS-PIÈCES d'IDENTITÉ et ATTESTATIONS
05.55.45.62.65

Lorsqu'une personne doit justifier de sa résidence sur la commune, elle peut effectuer une déclaration de domicile en mairie sur présentation d'un titre d'identité.

Lorsqu'une personne doit transférer définitivement sa résidence hors de la France métropolitaine afin de réduire le coût de transport de ses effets personnels, elle peut effectuer une déclaration de changement définitif de résidence en mairie sur présentation d'un titre d'identité et d'une liste des objets à emporter avec leur valeur approximative.

Pour toute demande, s'adresser à la Mairie de Limoges :

Service Élections-Pièces d'identité et attestations :
Tél : 05 55 45 62 65 (horaires : 8h30-17h du lundi au vendredi).
Mail : secretariat_PIA@ville-limoges.fr